Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260401-2026_0022-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : 1
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 25 mars 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-0022

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : TRICHEREAU Benoit donne pouvoir à BOSQUILLON De JENLIS Eric
SECRETAIRE : BOSQUILLON De JENLIS Eric

Objet : VIE MUNICIPALE - Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale et générale de la Compagnie des Ports du Morbihan

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 1er avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants, il convient de désigner le représentant à l'assemblée spéciale et générale de la Compagnie des Ports du Morbihan, ainsi que son suppléant.

Proposition titulaire :

Alain	MOREAU

Au vu des éléments exposés, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour :

- **DESIGNER** comme représentant à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la société publique locale « Compagnie des Ports du Morbihan » et, le cas échéant, pour représenter l'assemblée spéciale au Conseil d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration :

Alain	MOREAU

- **DESIGNER** comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'assemblée générale :

Jean François	BREGER

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)